

Les permanences en propriété industrielle de la CCI enregistrent déjà 400 rendez-vous, le dernier fêté avec deux adeptes de veille et d'innovation.

## Apia Agencement et Neolux mariés par un brevet ?



De g. à d. : Ludovic Labidurie, PDG de Neolux, Xavier Perrault, directeur général adjoint d'Apia Agencement, Edouard Beduyer, directeur général du groupe Apia, Alain Courtois, président de la CCI et Frank Sauvestre, cabinet Malemont.



Le cabinet Malemont a édité une bande dessinée, « Le brevet du toit du monde » de Philippe Raynal.

On n'en saura pas plus sur l'objet de leur entretien avec le cabinet Malemont, ce jeudi de juin, à la CCI. Confidentialité oblige. D'ailleurs, de ce rendez-vous, on n'aurait rien su du tout, s'il n'avait été le 400<sup>e</sup> depuis le lancement des permanences en propriété industrielle, en 2000.

Depuis 8 ans, grâce à une convention passée avec la CNCPI (Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle), une cinquantaine d'entreprises bénéficient chaque année d'une information gratuite et personnalisée auprès d'un cabinet conseil sur le dépôt de brevet, de marque, dessin ou modèle. Au rythme de 11 par an, tous les 3<sup>e</sup> jeudi du mois, 84 permanences ont été ainsi assurées à la CCI, qui par ailleurs, en tant que service relais de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) répond à une moyenne de 450 demandes d'information par an.

Difficile, donc, de passer sous silence le succès de ces permanences et c'est en toute lumière qu'Apia et Neolux ont bien voulu s'exprimer sur leur intérêt partagé pour la propriété industrielle. Liées déjà par leur appartenance à Shop Expert Valley, la filière aménagement de magasins qui place le Loir-et-Cher en bonne place des initiatives d'excellence en matière de réseaux d'entreprises, Apia Agencement et Neolux ont

en commun le sens de l'innovation. Apia Agencement, anciennement Taillibert, à Selles-Saint-Denis, plus spécialement sur le mobilier commercial, est une des 4 filiales d'Apia Group spécialisé dans l'équipement des points de vente. Neolux, à Cour Cheverny, a été créée en 2005 par Ludovic Labidurie, qui poursuit son aventure dans le développement de l'usage des diodes lumineuses (LED) entamée avec Traff. Neolux, c'est l'agencement de magasins par la lumière, l'éclairage architectural.

« C'est par la CCI que nous nous sommes rencontrés, nous avons en effet de réelles opportunités de développement ensemble », confie Ludovic Labidurie, grand consommateur de la veille que lui apporte Shop Expert Valley sur les tendances du marché.

« Les rencontres créent des opportunités de développement, les contraintes conduisent à l'innovation », poursuit Xavier Perrault, directeur adjoint d'Apia Agencement, « c'est en cherchant des réponses à des problèmes qu'on aboutit à des solutions innovantes ». Là, la consultation de professionnels est conseillée, ne serait-ce que pour vérifier l'intérêt et le niveau de la protection envisagée.

« La France a du retard sur la protection industrielle plus que sur l'innovation », considère Frank Sauvestre, du Cabinet Malemont. « En veille, on découvre beaucoup sur la concurrence, le marché », partage Alain Courtois, président de la CCI, qui a initié plusieurs dépôts de brevets en tant que chef d'entreprise. « Un brevet est cher, son entretien aussi est cher, c'est pourquoi un bon conseil permet de ne pas s'engager à mauvais escient », ajoute-t-il, « mais c'est une arme stratégique vis-à-vis de la concurrence qui en outre donne de la valeur à une entreprise, un élément de poids dans le cadre d'un projet de cession. »

[www.apia.fr](http://www.apia.fr) - [www.neolux.fr](http://www.neolux.fr)

### Prochaines permanences en propriété industrielle

avec la CNCPI  
à la Maison des entreprises, Blois

les jeudis

18 septembre  
16 octobre  
20 novembre  
18 décembre

Gratuit,  
sur rendez-vous uniquement  
auprès de  
Catherine Rigaud  
Tél. 02.54.44.64.87